

Le Canada est un vaste pays et l'Ouest nous a éblouis, faisant naître chez nos hommes d'Etat des espérances, peut-être trop brillantes. Aussi après l'acquisition de ces territoires par notre Dominion, on s'est empressé d'y construire à grands frais des chemins de fer dont l'exploitation pèsera lourdement sur les épaules des contribuables de tout le Canada tant qu'il n'y aura pas une population suffisante pour les alimenter par son travail et le transport de ses produits. C'est pour cela que le Gouvernement annonce qu'il veut encourager l'immigration et il semble vouloir inviter les nouveaux venus à se diriger vers la vallée de la rivière de la Paix (Peace River Valley) citée comme une des régions les plus fertiles du Nord-Ouest. Espérons que ces immigrants seront choisis avec soin de manière à être un actif et non un passif dans notre communauté. L'autre jour, pendant une visite faite à Québec par un grand nombre de citoyens de l'Ontario, désireux de promouvoir un sentiment de bonne entente, j'ai entendu un homme à l'esprit large, le Rév. M. Bruce Taylor, exprimer son appréciation du mode de colonisation fait par les Canadiens Français qui arrivaient en groupe avec leurs prêtres, implantant avec eux des principes de moralité et de religion qui leur permettent de vivre heureux tout en poursuivant leur rude labeur. Il disait que lui, ministre protestant, voyait avec plaisir l'établissement de ces groupes d'agriculteurs formant une base solide pour la fondation d'une nation. En relisant les premières pages de notre histoire du Canada, on voit que les premiers colons envoyés sur nos rives par la France ont été choisis avec le plus grand soin. C'étaient des hommes courageux et de bons chrétiens, et ils ont semé des traditions qui ont été conservées par notre bon peuple de la province de Québec. Je suis sûr que les autorités fédérales vont faire de grands efforts pour nous amener une bonne et saine immigration.

J'ai lu dans les journaux qu'on voulait faire construire un nouveau chemin de fer dans la vallée de Peace-River. J'espère que l'on n'ira pas trop vite dans la réalisation de ce projet et que si l'on décide de construire de nouvelles lignes, on se souviendra que la province de Québec n'a que la moitié de la longueur de chemin de fer qu'elle a le droit d'avoir en proportion de sa population et que nous avons des régions fertiles où les colons sont très éloignés des grandes voies entre autres le district nord du lac Saint-Jean, Mistassini et Péribonka ou près de dix mille colons attendant des communications par voie ferrée.

Dans le discours du Trône, il est fait allusion à la réforme du Sénat. On me permettra de dire qu'il faudra apporter de très forts ar-

guments et des raisons qui n'ont pas encore été données pour nous convaincre de la nécessité de cette réforme.

L'acte de la Confédération, en créant cette branche du Parlement, a voulu constituer un pouvoir pondérateur chargé de protéger les minorités et les grandes institutions de manière à garantir leur stabilité et de reviser la législation parfois passée trop hâtivement par la Chambre des communes. C'est un rempart contre les poussées des passions populaires.

Formé par des hommes dont le mérite a été pour la plupart reconnu par l'électorat et parmi ceux qui ont joué un rôle à la tête des corporations professionnelles, commerciales et agricoles, le Sénat n'a pas démerité depuis la Confédération. La porte de la vie publique a été ouverte à beaucoup d'entre nous par le peuple que nous continuons à servir dans cette Chambre. C'était le désir des pères de la Confédération que le Sénat eût dans son sein des ministres avec portefeuilles, et jusqu'à ces dernières années il a été de tradition de nous donner des ministres étant à la tête de départements très importants. Il me semble que cette tradition n'aurait pas dû être interrompue. Nous avons actuellement comme leader de cette Chambre un homme distingué, éminemment qualifié pour diriger le département le plus important. Il possède l'estime générale et je n'ai pas de doute que nous verrions avec grande satisfaction sa promotion. Ce sera justice à lui rendre et à rendre à cette honorable Chambre.

Nous sommes heureux de constater par le discours du Trône que le Gouvernement soumettra pour être approuvé par les Chambres un traité entre les Etats-Unis et le Canada pour assurer la meilleure administration des lois concernant la contrebande et le droit de poursuivre et d'extrader les personnes prévenues d'infractions aux lois de l'un ou l'autre pays. Nous félicitons le Gouvernement de cette initiative ainsi que notre distingué ministre de la Santé, monsieur le docteur Béland, de l'attitude courageuse qu'il a prise à Genève lors de la conférence convoquée pour l'étude de cette question. Choisi comme président d'une des commissions, ce qui est à son honneur comme à celui du Canada, il appuya l'opinion que la seule solution du problème serait une entente pour restreindre la production de l'opium à la quantité nécessaire aux fins légitimes de la médecine, s'attaquant ainsi à la racine du mal. Un travail intelligent et soutenu se poursuit au département de la santé par M. le docteur Amyot et ses assistants pour combattre le fléau qu'est l'usage des narcotiques. Ceux qui suivent la lutte énergique faite par eux pour empêcher l'entrée en contrebande et l'odieuse trafic de ces drogues pernicieuses, leur sont reconnaissants de ce qu'ils